



SAISON
20
25

CONDITIONS DE VENTE

Parties prépayées - Saison 2025

- I. Le paiement complet de la banque de parties prépayées doit avoir été fait par transfert bancaire, argent comptant, carte-débit ou carte de crédit avant que le bénéficiaire puisse utiliser les services du Golf Le Champêtre (ci-après « le Club »).
2. Les parties prépayées peuvent être jouées seulement par le bénéficiaire qui aura été désigné au moment de l'achat et ne peuvent pas être transférées à quelqu'un d'autre.
3. Les parties prépayées sont jouées sans tenir compte des plages horaires. Elles ne sont pas fractionnables selon l'heure du départ.
4. Les parties prépayées qui n'auront pas été jouées au 31 octobre pourront être reportées à l'année suivante au coût de 25\$ chacune, taxes en sus. Le paiement complet de la banque de parties reportées devra avoir été fait avant le 15 mars de l'année suivante pour que ces parties demeurent valides.
5. L'achat de parties prépayées ne confère pas au bénéficiaire les privilèges d'une adhésion. Les réservations peuvent être faites en ligne jusqu'à 5 jours à l'avance et les services inclus sont les suivants :
 - a. Balles de pratique une heure avant départ (sauf les mardis avant 9h)
 - b. Chariot à trois roues Kaddy-Lac® Triton
6. Toute annulation ou modification à une réservation doit être faite en ligne au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. En cas d'absence (no show) sans raison jugée valable par le club, une partie sera automatiquement déduite de la banque de parties prépayées du bénéficiaire.
7. La politique de contremarque (rain check) qui s'applique aux visiteurs s'applique aussi aux parties prépayées. Lorsqu'une partie est interrompue pendant plus d'une heure à cause des conditions météorologiques, un crédit d'une valeur proportionnelle au nombre de trous à jouer est émis pour une partie subséquente.
8. Il est strictement interdit d'apporter de la bière, des spiritueux ou toute autre boisson alcoolique provenant de l'extérieur du Club. La direction se réserve le droit de demander à quiconque d'ouvrir son sac ou sa glacière à tout moment pour vérifier. Les contrevenants et ceux qui refuseront de se plier à une vérification pourraient être expulsés et leur droit de jeu révoqué sans préavis ni remboursement.
9. Le Club se réserve le droit de fermer ou d'interdire occasionnellement et à son entière discrétion l'accès à une ou plusieurs de ses installations sans aucun recours ni compensation pour les bénéficiaires de parties prépayées.
10. Le bénéficiaire d'une banque de parties prépayées qui ne peut plus jouer pour une raison médicale peut demander un remboursement pour les parties inutilisées en présentant un billet de médecin. Le montant remis sera proportionnel au nombre de parties restantes. Cependant, le montant du remboursement sera diminué de 100\$ pour couvrir les frais qui pourraient avoir été encourus par le Club.
- II. Tous les prix et montants n'incluent pas les taxes à moins d'indications contraires.

Signature

Nom en lettres moulées

Date

.....